



Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 24 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

M. Vincent ALAZARD ; M. Jean-François ALBESPY ; M. Jean-Louis ALCOUFFE ; M. Eric BARRES ; M. Roland BELET ; M. Francis BERTRAND ; M. Michel BOYER ; M. Bernard CALMELS ; M. Bernard CASTANIER ; M. Hervé COSTES ; M. Patrice COURONNE ; M. Francis DELERIS ; M. Jacques GARDE ; Mme Geneviève GASQ-BARES ; M. Patrick GAYRARD ; M. Aimé HERAL ; M. Jean-Paul LABIT ; M. Christophe LABORIE ; M. Nicolas LEFEVERE ; M. Guy MARTY ; M. Michel MERCADIER ; M. Alain NAYRAC ; M. Guy PUEL ; M. Patrice REY ; M. Patrick ROBERT ; Mme Elisabeth ROMIGUIERE ; M. Christian SOURNAC.

Absents excusés :

M. Claude ALBAGNAC ; M. Jean-Claude ANGLARS ; M. Michel BERNAT (pouvoir à M. Jean-Louis ALCOUFFE) ; M. Nicolas BESSIERE (pouvoir à M. Jean-François ALBESPY) ; M. Claude BOYER ; Mme Florence CAYLA (pouvoir à M. Patrice REY) ; Mme Marie-Claire COUDERC ; M. Jean-Louis DENOIT (pouvoir à M. Guy MARTY) ; M. Gabriel ISSALYS ; M. Jean-Pierre LADRECH ; Mme Sylvie LOPEZ ; M. Paul MESTRE (pouvoir à M. Vincent ALAZARD) ; M. Daniel RAYNAL (pouvoir à M. Michel BOYER) ; M. Jean-François ROUSSET ; M. Bertrand SCHMITT ; M. Laurent TRANIER (pouvoir à M. Patrice COURONNE) ; M. Yves VALLS.

Date de la convocation : 15 juin 2015

Ordre du Jour :

- 1/ Installation des trois délégués du Conseil Départemental,
- 2/ Décisions du Président par délégation,
- 3/ Compte administratif et compte de gestion 2014,
- 4/ Affectation du résultat 2014,
- 5/ Décision modificative n°1 au budget primitif 2015,
- 6/ Admissions en non valeur,
- 7/ Personnel : adaptation du tableau des effectifs,
- 8/ Etude déchèteries : point d'étape,
- 9/ Valorisation des collectes sélectives de l'ouest Aveyron au centre de tri de Figeac : renégociation de la convention SYDED du Lot – SYDOM Aveyron,
- 10/ Contrat SYDOM Aveyron – Eco-Mobilier : point d'étape,
- 11/ Unité de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés : information sur les démarches en cours,
- 12/ Rapport d'activité 2014,
- 13/ Informations diverses,
- 14/ Questions diverses.

I/ Etablissement de la liste des présents et approbation du compte rendu du comité syndical.

Après émargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 25 février 2015.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

II/ Installation des trois délégués du Conseil Départemental.

Après les élections de mars 2015 visant au renouvellement des Conseils Départementaux, le Conseil Départemental a désigné, conformément aux statuts du SYDOM Aveyron, trois conseillers départementaux pour le représenter au sein de notre instance. Il s'agit de :

Monsieur Vincent ALAZARD,
Monsieur Christophe LABORIE,
Monsieur Bernard SAULES qui siégeait déjà au SYDOM Aveyron.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical que Monsieur Vincent ALAZARD intègre le Bureau du SYDOM Aveyron.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces désignations et décident à l'unanimité que Monsieur Vincent ALAZARD intègre le Bureau du SYDOM Aveyron.

III/ Prises de délibérations.

1/ Décisions du Président par délégation.

a/Décision n°2 de 2015 du 26 février 2015 :

Lors du Comité Syndical du 16 juin 2010, il avait été décidé d'attribuer une indemnité aux collectivités de proximité mettant à disposition du SYDOM Aveyron une installation de transfert provisoire et/ou du personnel. Pour l'année 2014, en concertation avec ces collectivités et au vu de leurs dépenses, les sommes suivantes leurs ont été attribuées :

- Quai de Belmont sur Rance, géré par la Communauté de Communes du Pays Belmontais : 24 000,00 €,
- Quai de Decazeville, géré par la commune de Decazeville (période juillet à décembre 2014) : 11 300,00 €,
- Quai d'Espalion, géré par le SMICTOM de la Région d'Espalion : 24 100,00 €,
- Quai de Lestrade et Thouels, géré par la communes de Lestrade et Thouels : 24 000,00 €,

- Quai du Saint Affricain, géré par la Communauté de Communes du Saint Affricain : 24 000,00 €,
- Quai de Sainte Geneviève sur Argence, géré par la commune de Sainte Geneviève sur Argence : 24 000,00 €,
- Quai provisoire de Decazeville, géré par la Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin (période janvier à juin 2014) : 10 000,00 €
- Quai provisoire de Villefranche de Rouergue, géré par la Communauté de Communes du Villefranchois : 10 000,00 €
- Quai provisoire de Rignac, géré par la Communauté de Communes du Pays Rignacois : 5 000,00 €

b/ Décision n°3 de 2015 du 26 mars 2015 :

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 classe le territoire de la commune de Millau comme soumis à risque incendie et impose notamment le débroussaillage des bâtiments industriels. Afin de pallier ces risques, comme le Centre de Valorisation se situe sur le territoire de la commune de Millau, une convention a été signée avec la Communauté de Communes de Millau Grands Causses ayant pour objet de définir les modalités d'entretien des abords du Centre de Valorisation et, en particulier, d'autoriser le SYDOM Aveyron à intervenir sur des propriétés appartenant à la Communauté de Communes.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces deux décisions du Président prises par délégation.

2/ Compte administratif et compte de gestion 2014.

a/ Compte administratif 2014.

Le Compte Administratif de 2014 fait ressortir les éléments suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de fonctionnement (a)	11 739 326.34 €
Dépenses de fonctionnement (b)	11 871 486.78 €
Déficit de fonctionnement (c=a-b)	-132 160.44 €
Reprise résultat n-1 (d)	1 107 200.30 €
Résultat de clôture (e=c+d)	975 039.86 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes d'investissement (f)	4 450 337.34 €
Dépenses d'investissement (g)	2 047 955.11 €
Excédent d'investissement (h=f-g)	2 402 382.23 €
Reprise résultat n-1 (i)	5 754 664.51 €
Résultat de clôture (j=h+i)	8 157 046.74 €

Résultat global toutes sections confondues	
Résultat de l'exercice (k=c+h)	2 270 221.79 €
Reprises résultat n-1 (l=d+i)	6 861 864.81 €
Résultat de clôture (m=k+l)	9 132 086.60 €

Monsieur le Président précise que le déficit de fonctionnement n'a rien d'inquiétant. Les titres de recettes relatifs aux prestations de décembre n'ont pu être émis sur l'exercice 2014 à la suite d'un dysfonctionnement des logiciels informatiques lié au passage au PES V2 (dématérialisation des pièces comptables).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, hors la présence du Président, décident, à l'unanimité, d'adopter le Compte Administratif 2014.

b/ Compte de gestion 2014.

Le Compte de Gestion pour 2014, que nous a transmis la Trésorière Principale de Rodez, fait ressortir des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2014, présenté par Madame la Trésorière Principale de Rodez.

3/ Affectation du résultat 2014.

Comme le prévoit la nomenclature comptable M14, le Comité Syndical doit, après la clôture de l'exercice procéder à l'affectation du résultat constaté.

Pour mémoire les résultats sont les suivants :

Résultat de fonctionnement	-132 160.44 €
Résultat antérieur reporté	1 107 200.30 €
Résultat à affecter	975 039.86 €
Restes à réaliser : Dépenses	9 132 086.60 €
Restes à réaliser : Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-9 132 086.60 €
Solde d'exécution d'investissement	8 157 046.74 €
Besoin de financement du déficit	-975 039.86 €
Proposition d'affectation du résultat :	
Compte 001 excédent d'investissement	8 157 046.74 €
Art 1068	975 039.86 €

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'approuver cette affectation du résultat de l'exercice 2014.

4/ Décision modificative n°1 au budget primitif 2015.

Cette décision modificative au budget primitif 2015 permettra d'intégrer les résultats de l'exercice 2014.

Section d'investissement

Recettes d'investissement	9 132 086.60 €
OO1 Excédent d'investissement	8 157 046.74 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	975 039.86 €
Dépenses d'investissement	9 132 086.60 €
C/20 Immobilisations Incorporelles	809 000.00 €
2031 Etudes	804 000.00 € RAR 2014
205 Concessions de droit et brevet	5 000.00 € RAR 2014
C/21 Immobilisations Corporelles	2 997 116.60 €
2111 Terrains nus	2 400 000.00 € RAR 2014
2152 Installations de voirie	5 530.00 € RAR 2014
21578 Autre matériel et outillage de voirie	10 000.00 € RAR 2014
21721 Plantations arbres et arbustes	8 000.00 € RAR 2014
21738 Autres constructions	503 086.60 € RAR 2014
2182 Matériel de transport	45 000.00 € RAR 2014
2183 Matériel informatique	5 500.00 € RAR 2014
2184 Mobilier	20 000.00 € RAR 2014
C/23 Immobilisations Corporelles	5 325 000.50 €
2312 Immos en cours terrain	700 000.00 € RAR 2014
2313 Immos en cours constructions	1 600 000.00 € RAR 2014
2315 Immos en cours install techniques	3 025 000.50 € RAR 2014
C/27 Autres immos financières	969.50 €
271 Titres Immos. Droit de propriété	969.50 € RAR 2014

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'adopter cette décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2015.

5/ Admissions en non valeur.

Le comptable du SYDOM Aveyron propose que certaines créances, soient passées en pertes et créances éteintes. Il s'agit de la créance suivante pour un montant total TTC de 384,65 € provenant de l'entreprise Hugonnet, placée en liquidation judiciaire.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de passer cette créance en créance irrécouvrable.

6/ Personnel : adaptation du tableau des effectifs.

Un agent peut prétendre à une promotion au grade d'agent de maîtrise principal. Pour permettre sa nomination sur ce grade, après avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion, il conviendrait, avec effet au 1^{er} janvier 2015, d'adapter comme suit le tableau des effectifs :

- suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à compter de la nomination effective de l'agent,
- création d'un emploi d'agent de maîtrise principal.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'approuver cette modification du tableau des effectifs avec effet au 1er janvier 2015.

7/ Etude déchèteries : point d'étape.

Pour accompagner le SYDOM Aveyron dans cette démarche le groupement composé du bureau d'études Terroirs et Communautés, dirigé par Monsieur Jacques POUJADE, et le cabinet Pierre PINTAT, avocat, a été désigné. Sa mission est décomposée en trois phases :

- Phase 1 : Collecte des données et diagnostic,
- Phase 2 : Analyse des besoins et propositions,
- Phase 3 : Analyse des répercussions pour les collectivités locales et le SYDOM Aveyron.

La première phase vient de débiter. Elle va nécessiter une étroite collaboration entre les collectivités gestionnaires de déchèteries et le bureau d'études. Une réunion de restitution des données collectées sera organisée à la rentrée de septembre. L'étude devrait s'étaler sur une période de 10 mois.

Monsieur ALBESPY demande si les résultats des enquêtes précédentes seront utilisés et valorisés.

Monsieur le Directeur précise que le bureau d'études dispose des données de toutes les études précédentes. Le questionnaire transmis à chaque collectivité est déjà pré rempli avec ces données. Toutefois les collectivités doivent vérifier l'exactitude de ces données qui ont pu évoluer. Les données financières et celles relatives au personnel devront également être complétées.

Monsieur le Président souhaite que lors de la visite du bureau d'études l'élu référent soit présent avec les services.

Monsieur LEFEVERE rappelle également que le groupe de travail se réunira lors de la restitution des propositions faites par le bureau d'études.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

8/ Valorisation des collectes sélectives de l'ouest Aveyron au centre de tri de Figeac : renégociation de la convention SYDED du Lot – SYDOM Aveyron.

Le SYDOM et le SYDED ont signé deux conventions de réciprocité qui portent :

- d'une part, sur une prestation de tri des produits de collecte sélective des collectivités de l'ouest Aveyron assurée par le SYDED du Lot à partir du centre de tri de Figeac
- d'autre part, sur une prestation de traitement des refus du centre de tri de Figeac assurée par le SYDOM à partir de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard.

Ces 2 conventions arrivent à échéance au 31 octobre 2015.

Pour mémoire, en 2014, le SYDED a trié 2 797 tonnes de produits de collecte sélective aveyronnais (44 % du tonnage trié au centre de tri de Figeac) et le SYDOM a traité 876 tonnes de déchets ménagers résiduels en provenance de leur site de Figeac.

Le centre de tri de Figeac emploie 35 personnes. On peut donc considérer que nos collectivités aveyronnaises génèrent 16 emplois sur ce site.

Il convient de discuter avec le SYDED du Lot des modalités de reconduction de ce partenariat (durée, tarif, ...). Il y a eu une 1^{ère} rencontre entre les Présidents respectifs des deux syndicats assistés des services a eu lieu le 12 juin 2015.

Monsieur le Président précise que l'intérêt pour les deux syndicats est de travailler ensemble. Mais les prix proposés par le SYDED du Lot doivent être au moins équivalents à ceux que nous avons sur Ecotri ou sur le Centre de tri de Braley à Bozouls.

Monsieur SURNAC demande si nous pourrions avoir les mêmes consignes de tri sur le Lot et l'Aveyron.

Monsieur le Président approuve cette proposition car en multipliant les consignes de tri on complique le geste de tri pour les habitants. Il rappelle que c'est Eco-Emballages qui fixe les règles et impose des modalités de tri différentes sur un même territoire en fonction de l'expérimentation sur l'élargissement des consignes de tri. Le SYDOM Aveyron avait été candidat car le centre de tri de Millau pouvait accepter cet élargissement des consignes de tri et disposait d'une entreprise locale, la SOPAVE, capable de valoriser ces nouveaux plastiques triés. Eco-Emballages n'acceptait de retenir qu'une petite partie du territoire aveyronnais ce qui aboutissait à l'aberration d'avoir des consignes de tri différentes d'une collectivité aveyronnaise à l'autre et qui a conduit le SYDOM Aveyron à refuser une telle expérimentation.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

9/ Contrat SYDOM Aveyron – Eco-Mobilier : point d'étape.

Eco Mobilier est l'éco-organisme en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). L'ensemble de nos collectivités ont émis un accord de principe pour que le SYDOM Aveyron soit porteur du contrat avec cet Eco-organisme.

Eco Mobilier demande un recueil minimum d'informations, administratives et financières. Les services du SYDOM ont débuté la collecte de ces informations auprès des collectivités adhérentes le 7 janvier 2015. Les dernières collectivités retardataires ont répondu fin mars.

Le Comité d'Engagement d'Eco Mobilier qui s'est tenu en février 2015 a donné un accord de principe à une contractualisation portée par le SYDOM.

Le 8 avril 2015, Eco Mobilier a ouvert un espace extranet au SYDOM pour renseigner les informations générales du contrat : nom des collectivités, recensement des déchèteries (nom, adresse, tonnages collectés ...), type de contrat ...

Pour mémoire, 48 déchèteries pour 32 collectivités ont été recensées.

Le renseignement et la validation de ces informations a permis une signature du contrat par le SYDOM qui a été envoyé à Eco Mobilier fin avril (accusé de réception en date du 28 avril 2015).

Eco Mobilier doit signer le contrat dans le mois qui suit la réception du contrat et le contrat prend effet le mois suivant la signature du contrat par Eco Mobilier, soit le 1^{er} juin 2015.

Pour mémoire, avec une entrée en vigueur du contrat au 1^{er} juin 2015, toutes les collectivités aveyronnaises peuvent bénéficier d'un soutien financier à partir de cette date.

Les soutiens financiers représentent une enveloppe à l'échelle du département de près de 15 000 € par mois. C'est pourquoi le Président du SYDOM a souhaité que les services du SYDOM mettent tout en œuvre pour capter ces soutiens le plus tôt possible.

Sur 48 déchèteries, 37 peuvent prétendre à la mise en place d'une benne de collecte spécifique pour les DEA. 11 sont dans l'impossibilité technique. De ce fait, elles ne sont éligibles qu'au soutien financier.

Les 1^{ers} déploiements de la filière opérationnelle ont été fixés par Eco Mobilier dans l'ordre de saisine d'Eco Mobilier pour une contractualisation.

Le plan de déploiement est figé par Eco Mobilier pour les deux premières années.

Il reste maintenant au SYDOM à travailler avec l'ensemble des collectivités pour définir le calendrier de déploiement au-delà des 2^{èmes} années.

Lors des Comités Syndicaux du 15 octobre et du 10 décembre 2014, il avait été demandé d'étudier la mutualisation des soutiens et des coûts évités. Eco Mobilier a mandaté le bureau d'étude INDDIGO à cet effet. Il présentera cette étude lors d'une réunion fixée le 9 juillet 2015 à laquelle Eco Mobilier participera et à laquelle seront bien évidemment conviées toutes les collectivités gestionnaires de déchèteries.

Indépendamment de la signature de ce contrat, l'ensemble des collectivités adhérentes et le SYDOM devront finaliser conjointement :

- le calendrier de déploiement de la filière opérationnelle,
- les modalités de rétrocession des soutiens.

Des réunions de travail seront programmées à la rentrée à cet effet.

Il convient de rappeler que le SYDOM ne fait que porter ce contrat et que les acteurs et les animateurs de ce contrat seront nos collectivités en charge de la gestion des déchèteries.

Une réunion de rendu auprès de toutes les collectivités aura lieu le 9 juillet prochain à la Mairie d'Olemps.

Monsieur le Président précise qu'à ce stade il s'agit de capter les soutiens mais que les modalités pour la répartition des aides seront définies, en concertation avec les collectivités, à la rentrée.

Les membres du Comité Syndical sont invités à prendre acte de l'évolution de ce dossier.

10/ Unité de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés : information sur les démarches en cours.

Monsieur le Président précise que l'entreprise Sévigné a un projet pour la construction d'une unité de traitement départementale. Il s'agit d'une initiative privée. Si cette unité voit le jour, le SYDOM Aveyron pourrait être client de cette installation par l'intermédiaire d'appel d'offres, comme c'est le cas pour l'entreprise Braley dont le centre de tri traite la collecte sélective du nord Aveyron.

Monsieur le Président précise qu'un tel projet ne peut voir le jour dans notre département qu'à la condition que tous les acteurs (maires, conseillers départementaux, parlementaires, Etat, chambres consulaires) s'impliquent fortement dans ce dossier, ce qui a été loin d'être le cas par le passé.

Il précise également que Trifyl souhaite faire évoluer le partenariat Trifyl—SYDOM afin de trouver une solution pérenne pour les deux syndicats départementaux.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

11/ Rapport d'activité 2014.

Conformément au Code de l'Environnement, les collectivités en charge de la collecte ou du traitement des déchets sont tenues de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

La présentation détaillée peut se résumer ainsi :

Pour exercer sa compétence, le SYDOM s'est appuyé en 2014 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, à savoir :

- 3 centres de tri,
- 1 plateforme de compostage,
- une installation de stockage des déchets,
- un bioréacteur,
- 11 stations de transit.

Ce qui représente près de 100 emplois générés.

Ont été traitées en 2014 :

- 13 649 tonnes triées,
- 77 852 tonnes enfouies,
- 62 852 tonnes transférées,
- 2 168 tonnes compostées.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2014.

III/ Informations diverses.

1/ Point sur l'ISDND de Solozard.

L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard a fait l'objet, le 19 mai 2015, d'un audit de renouvellement de la certification ISO 14001. A l'issue de cet audit, la certification a été renouvelée ce qui démontre une bonne gestion du site qui vise à maîtriser les impacts de cette activité sensible sur l'environnement.

Cela a aussi une répercussion concrète puisque cette certification permet de bénéficier d'un dégrèvement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Elle passe de 40 € HT/T à 32 € HT/T.

Sur une année complète, cela représente 132 000 € HT d'économie pour nos clients (collectivités et entreprises confondues).

2/ Station de transit du Villefranchois.

Les travaux pour la construction de la station de transit du Villefranchois ont débuté fin mai.

3/ Inauguration de la station de transit du Saint-Affricain.

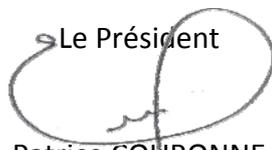
La station de transit du Saint Affricain a été inaugurée le mardi 16 juin.

4/ Campagne de communication du SYDOM Aveyron.

Une campagne de communication commune avec Trifyl a été lancée début juin. Elle se décline en campagne d'affichage complétée par un spot radio. L'objectif est de libérer le geste de tri en mettant l'accent sur les emballages oubliés dont l'état (sale ou abimé) est perçu comme un frein au geste de tri.

Cette campagne sera complétée par l'envoi d'une lettre d'information.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président

Patrice COURONNE